



Urbanisme

Le PLU (plan local d'urbanisme) a été approuvé le 29/11/2011 et sa première modification approuvée le 13/11/2019 et exécutoire depuis le 14/12/2019.

Vous pouvez télécharger les documents concernant le PLU, en cliquant sur les liens ci-dessous :

[Règlement PLU Zone A](#)

[Règlement PLU Zone N](#)

[Règlement PLU Zone Ua](#)

[Règlement PLU Zone Ub](#)

[Règlement PLU Zone 1AU](#)

[Règlement PLU Zone 2AU](#)

[Plan 1](#)

[Plan 2](#)

Modification simplifiée du PLU n°1 : Arrêté n002/20221

[Télécharger l'arrêté](#)

Le service public a mis en ligne **les nouveaux CERFA** des demandes d'autorisations d'urbanisme

<http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Il est désormais possible de constituer et de déposer vos dossiers d'autorisations d'urbanisme sur le portail de dépôt des autorisations d'urbanisme <http://sve.sirap.fr>

A noter que le dépôt par voie papier est toujours possible.

Ci-dessous la marche à suivre pour déposer un dossier par voie électronique :

1. choisir la commune concernée, soit LE BURGAUD
2. création d'un compte (première utilisation) ou connexion
3. dépôt du dossier
 - création du dossier : type de dossier (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager..), choix du formulaire Cerfa, objet de la demande
 - identité du demandeur
 - description du projet : localisation, recours à un architecte, nature des travaux, destination (habitat, bureaux, commerce,...)



- ajout des pièces du dossier par scan (si possible faire usage d'un scanner plutôt que d'un appareil photo)

- signature électronique

4. accusé de réception du dépôt du dossier reçu automatiquement par mail